



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE - **COMMUNE DE FOREST**
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Avenue Van Volxem 400 - 402**

Identité du demandeur : Service public fédéral Mobilité et Transports

Demande de : permis d'urbanisme

Objet de la demande :

**Transformer un site existant (composé d'un ancien entrepôt, d'une maison de maître et d'une annexe) et de sa cour actuellement entièrement bitumée en "Cité de la Petite Enfance" et son jardin planté au cœur de l'îlot.
Changer d'affectation les bâtiments de logement et bureau vers équipement d'intérêt public ou de service public sans modifications de volume, modifier l'aménagement intérieur.
Modifier les façades à rue et les façades intérieures.
Démolir les annexes arrière, désimperméabiliser la cour et créer un jardin paysager.
Créer un auvent entre les bâtiments. - PU 28743**

PRAS : zones de chemin de fer, zones d'intérêt régional, espaces structurants

Motif principaux de l'enquête :

application de la prescription générale 0.6. du PRAS (actes et travaux portant atteinte aux intérieurs d'îlots)
Art. 175/15 - Projet soumis à RI au vu de l'Annexe B
application de la prescription particulière 18.a13 du PRAS (actes et travaux dans une ZIR en l'absence de PPAS)
Rapport d'incidences - Art. 175/20 - MPP - Enquête de 30 jours
application de la prescription générale 0.7.2. du PRAS (équipements dont la superficie de plancher dépasse la superficie de plancher autorisée par les prescriptions particulières de la zone)
24) Equipements d'intérêt collectif ou de service public dont la superficie de plancher dépasse 1.000 m², exception faite de la superficie de plancher éventuellement occupée par des espaces de stationnement pour véhicules à moteur, ou dont les installations couvertes et à l'air libre occupent plus de 5.000 m² de superficie au sol

L'enquête publique se déroule :

A partir du 10/09/2024 et jusqu'au 09/10/2024 inclus

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier est consultable en ligne : <https://openpermits.brussels/fr>

Le dossier est également consultable à l'administration communale au service URBANISME ENVIRONNEMENT sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Des renseignements ou explications techniques peuvent être obtenus sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26

Les observations et réclamations peuvent être formulées durant la période d'enquête précisée ci-dessus au plus tard le 09/10/2024, soit :

- par écrit à l'attention du : **Secrétariat de la Commission de concertation, chaussée de Bruxelles 112 - 1190 Bruxelles**
- à l'adresse e-mail : commissiondeconcertation@forest.brussels
- sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02.348.17.21 / 26 :

Toute personne peut, dans ses observations ou réclamations, demander à être entendue par la commission de concertation.

La commission de concertation aura lieu le mardi 22 octobre 2024.

L'ordre de passage du dossier en commission de concertation est disponible, sur demande, au service URBANISME ENVIRONNEMENT 15 jours avant la séance de la commission.

Fait à Forest,

le 23.08.2024

Par le Collège :
La secrétaire communale,
(s) Betty MOENS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(s) Alain MUGABO